

Association les Marmitons Mairie de Fourneaux 73500 Fourneaux

Siret 47858354500015

Règlement intérieur Année scolaire 2021/2022

Article 1 : Présentation.

L'association les Marmitons vous propose un accueil sur le temps de Midi pour votre enfant.

- 11h30 à 12h15 : Périscolaire pour un coût de 1€30, votre enfant ne mange pas à la cantine.
- 11h30 à 13h30 : Cantine pour un coût de 3€40, votre enfant mange à la cantine et vous lui fournissez un repas.

(2 ou 1) personne(s) sont(est) employée(s) par l'association pour s'occuper de votre enfant ; ainsi que Béatrice Guigon et Romane Lenormand (selon les effectifs), animatrices au Service Enfance du CIAS Haute Maurienne Vanoise. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 à conditions qu'ils n'aient plus besoin de couches.

Article 2 : Horaires.

L'accueil de la cantine est assuré les Lundis, Mardis, Jeudis et vendredis de chaque semaine, hors vacances scolaire dans les locaux de l'école élémentaire de Fourneaux.

La cantine fonctionnera dès le jeudi 2 septembre 2021. Pour cela pensez bien à inscrire votre enfant via le site internet Portail Familles CCHMV avant le mercredi 25 août 2021 minuit.

Article 3 : Conditions d'admission.

La famille s'engage à :

- Lire et accepter le règlement intérieur et autoriser en cas d'urgence, le transport de l'enfant au centre Hospitalier
- Adhérer à l'association (12€ par an et par famille) et fournir un dossier d'inscription complet avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Article 4 : Inscription.

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription, commun à tous les accueils périscolaires matin midi et soir. Il comprend les informations sur les enfants et les responsables légaux + autorisations parentales et une fiche sanitaire de liaison.

Pour être complet, vous devez aussi joindre une copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité et l'adhésion à l'association des Marmitons (chèque de 12€ par famille à l'ordre de l'association des Marmitons).

Une copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition et une copie des vaccins (DTP obligatoire) vous seront demandées en plus pour toute inscription au périscolaire matin et/ou soir.

1. Si votre enfant n'était pas inscrit aux accueils périscolaires durant l'année scolaire 2020-2021, vous trouverez le dossier d'inscription :
 - en version papier sur demande par mail c.gros@cchmv.fr à retourner complet par mail ou à envoyer à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Lanslebourg.
 - en version numérique via les liens suivants : Dossier d'inscription : <https://forms.gle/v3Ppy7QJa2RusgDQ9> et Fiche sanitaire : <https://forms.gle/7n9DtkzGmE9my2EF8> ou sur le site du portail familles <https://portail-familles.net/cchmv>
2. Si vous en aviez déjà rempli un pour l'année scolaire 2020-2021, vous recevrez une fiche d'inscription dynamique par courrier, à vérifier et signer avant de la retourner par mail ou courrier, la déposer à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Lanslebourg.

Modalités d'inscription :

| PERISCOLAIRE FOURNEAUX | DATE BUTOIR | AUPRES DE |
|--|---|---|
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : Matins, MIDIS et Soirs | Mercredi 00h sur le Portail Familles, et entre mercredi et jeudi 12h par mail ou SMS pour les dernières minutes, pour la semaine suivante | Portail familles : https://portail-familles.net/cchmv ou b.guigon@cchmv.fr / 07.57.46.04.77 |

Les enfants doivent être inscrits sur le portail familles au plus tard le mercredi soir minuit précédant la semaine d'inscription, ou en dernier recours par mail/SMS le jeudi matin précédant la semaine d'inscription.

Tout enfant non inscrit ne sera pas accepté à la cantine et vous devrez venir le chercher à 11h30. Si au bout de 3 annulations dans le trimestre, non prévenues de votre part et sans certificat médical ainsi que le non-respect du règlement intérieur, les membres du bureau se donnent le droit de radier votre enfant de l'association les Marmitons.

Article 5 : Tarif.

De 11h30 à 12h15 : 1€30 De 11h30 à 13h30 : 3€40 Soutien/Ski de piste : 2€20

Article 6 : Le règlement/Paiement.

Le Règlement se fera mensuellement. Nous établirons une facture que vous recevrez dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez faire le paiement par virement bancaire (on vous transmettra le RIB) ou par chèque ou espèce dans la boîte aux lettres à la Mairie de Fourneaux.

Article 7 : Respect de lieux.

Afin que le temps de midi demeure un temps de détente et de repos, les enfants doivent respecter les règles normales de bonne conduite.

Les locaux, le mobilier, le matériel et les espaces mis à la disposition de enfants appartiennent à la collectivité. Toute dégradation effectuée par l'enfant sera sanctionnée selon la gravité du geste (nettoyage, paiement de dégradations, exclusion...)

Article 8 : Hygiène.

Chaque enfant devra apporter son repas dans un sac isotherme propre portant son nom.

Pensez à laver régulièrement ce sac.

Chaque boîte doit comporter le nom de l'enfant pour que le personnel puisse la remettre dans le sac concerné après les avoir lavées.

Toutes boîtes ou sacs non étiquetés attendra son propriétaire à la cantine.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine et à la respecter.

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Mailys Rosso, la Présidente

Anne-Charlotte Mattu, la secrétaire

Elodie Bourrien, la trésorière